

**PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2021**  
**28 È 29 DI GHJENNAGHJU DI U 2021**  
**1ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021**  
**28 ET 29 JANVIER 2021**

2021/E1/007

**Question orale déposée par Mme Mattea CASALTA**  
**Au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa »**

**OBJET : Evénements climatiques et conséquences pour le territoire**

Monsieur le Président du Conseil Exécutif, Monsieur le Vice-Président du Comité de Bassin, Conseiller Exécutif en charge de la mission eau et Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse,

Les évolutions climatiques nous mettent, chaque année, face à une situation de gestion d'urgence des crues. Les épisodes critiques se multiplient, nous en avons encore eu un exemple le week-end dernier. Tous les territoires concernés par une proximité fluviale importante sont impactés, je pense au Prunelli, à la Gravona, au Rizzanese...

Avec la succession de ces tempêtes, les dégâts sur le terrain sont de plus en plus importants et s'accumulent.

Pour vous parler d'un territoire que je connais particulièrement, la tempête Fabien a laissé des traces encore visibles dans la vallée du Prunelli. Les berges sont encore largement encombrées de déchets divers qui n'ont pu être dégagés par les collectivités locales et/ou les particuliers, faute de moyens. La tempête Hortense est venue accentuer une situation déjà critique. Le prochain épisode nous réserve probablement de nouveaux problèmes, de nouveaux dégâts. Il est ici question de mise en danger des biens et des personnes.

Ma question, Messieurs les Présidents est simple et doit répondre à l'angoisse qui règne dans notre vallée, comme dans la plupart des vallées de notre territoire chaque fois que la préfecture annonce une vigilance crue et inondation. Nous savons que la Collectivité de Corse est impliquée dans diverses actions et réflexions qui visent à l'anticipation et la gestion desdits événements météorologiques.

... / ...

Quels sont donc les moyens d'urgence, je dis bien d'urgence, qui peuvent et devront être mis en œuvre sur le terrain pour remettre en état les abords de nos cours d'eau ainsi que pour prévenir, éviter et limiter les dégâts des prochaines crues ? Quelles sont les différents partenaires concernés dans cette mise en œuvre et de quelle manière les responsabilités se répartissent-elles ?